

L'AURORE DES CANADAS,

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. IV.—No. 14.

MONTREAL VENDREDI MIDI 17 JULY, 1842.

Prix 3 Sous.

ATTENTION!

A VENDRE.

CINQ EMPLACEMENTS sis et situés dans le village de SOREL dépendants de la succession de feu PIERRE TRIGANNE en son vivant bourgeois du dit lieu avec 3 maisons, étables, vergers, jardins &c. très avantageux pour le commerce. Vente le 1er jour d'AOUT prochain à DIX heures du matin.

Aussi.

DEUX TERRES dans la paroisse de St. Aimé, l'une de 3 arpents sur 40 et l'autre de 2 arpents sur 30 le 2 d'Aout à dix heures de l'après-midi. Pour plus amples informations s'adresser à J. N. D. Crebissa N. P. de Sorel ou au Sous-secrétaire à la Baie du Febvre.

CONDITIONS LIBÉRALES.

JOSEPH MANSEAU,

TUTEUR.

la-18-3

Baie du Febvre, 6 Mai 1842.

MARCHANDISES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow un assortiment général de magnifiques marchandises sèches et d'étape, très avantageux pour le commerce du printemps et de l'été, choisies par une personne qui l'intérêt concerne en cette circonstance et qu'ils offrent à des prix très modérés et à crédit; il feront aussi une déduction libérale pour l'argent comptant, leur intention étant de faire la vente de leur Stock entier dans le cours de la saison.

ROBERT ARMOUR & Cie.

Montréal 16 mai 1842. e. 6.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Charles Bernard marchand de vin, sont priées de présenter leurs comptes dûment authentiqués et les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de payer immédiatement au

ALEXIS BAREILLE DIT LAJOIE,

CURATEUR.

j-3

Montréal 7 Mai 1842.

UNE personne respectable et qui peut donner les meilleures références, désirerait se placer comme MÈNAGÈRE chez quelque Cuvé de la Campagne. S'adresser à ce Bureau Montréal, 4 out 5. j-3

J. HORNER.

TEINTURIER DE SOIE ET LAINE, Rue Notre Dame, première porte de la rue St. Pierre.—Avril, 1842.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a existé sous les noms de raisons de JOUETTE et FERLAND est dissoute de ce jour, d'après un consentement mutuel. Les parts par le présent donné que tous les affaires seront en conséquence réglés par le dit FERLAND, de même que ceux qui doivent à la dite société devront payer au dit FERLAND qui est seul autorisé à en donner quittance.

JOUETTE & FERLAND.

j-110.

St. Paul, 4 Mars 1842.

AVIS.

EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2^{me} Victoria, Chap. 3 et 4 pour la due exécution de ce qui y est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à la résidence du Trésorier, situé à la côte St. Laurent.

EDWARD HACKETT

Trésorier du District de Montréal

1er février, 1842. j-101.

UNE femme respectable de cette ville, âgée de 45 ans, entendant parfaitement la Cuisine, désirerait se placer comme MÈNAGÈRE chez quelque Cuvé ou autre. Elle pourrait produire au besoin des certificats de bonnes mœurs et de respectabilité. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau ou à Joseph Roy, Ecr. Marchand, rue St. Paul.

Montréal 17 Janvier 1842. j-95.

CHANGEMENT DE DEMEURE. MABLE PREVOST a transporté son Magasin vis-à-vis Messrs. R. WATKINS & Cie Rue St. Paul où il aura constamment en vente un assortiment générale d'Épicerie, et marchandises sèches.

Montréal 20 Mai 1842. j-7.

AVIS.

LA Soussignée exécuteur du testament et des dernières volontés de feu l'HON. JULES QUESNEL, en son vivant de la Cité de Montréal, prévient toutes personnes endettées envers la succession du dit feu Sieur Quesnel, de payer sans délai leurs dettes respectives, et celles à qui il peut être dû par la dite succession de produire leurs notes en bonne forme à ALEXIS LAFRAMBOISE, notaire, dûment autorisé à régler toutes affaires de la dite succession.

JOSETTE COTTE QUESNEL.

EXÉCUTRICE.

l. m. 14.

Montréal 6 Juin 1842.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA TENURE SEIGNEURIALE.

AVIS public est donné que le BUREAU de la COMMISSION sera ouvert, pour le présent, en cette Cité, à l'ancienne Maison du gouvernement, bâtie sur le quai, depuis DIX heures A. M. à trois heures après midi. Fêtes et dimanche exceptés.

Toutes communications devront être adressées, au soussigné.

JOS. E. TURCOTTE

SECRETAIRE.

Montréal 5 Mai 1842. j-21



INSPIRATION LYRIQUE.

—000—

Quand verrons nous enfin, notre heureuse patrie, Protegeant les beaux arts, de la science amie, Suivant à la lueur de son divin flambeau, Le sentier qui conduit au destin le plus beau. Ah! puisse-t elle alors, ferme mais magnanime Rentrer en tous ses droits sans s'entacher du crime S'élever dans la nue en azur radieux Chassant en son matin ces nuages affreux, Tristes avant-coureurs de cette horrible gloire Dont le sang à grands flots a scellé la mémoire. Elle éternisera ces mémorables faits Où la vertu civique est célébrée à jamais. Mais si la prison voulant revivre encore, Jetai un noir venin sur sa brillante sœur, Oui, tu viendra Thémis dans ces malheureux jours Sur les ailes du tems, nous porter tes secours, Tu brideras l'intrigue et ce vil égoïsme, Revêtant le manteau d'un faux patriotisme Qui seconde les vœux d'un cercle d'ennemis, Ou par un sort fatal nous sommes circonscrits. Et tu l'as déjà fait, au temple de justice Ton doigt en traits divins marque son frontispice D'un mot au son duquel la tempête se tait Ou l'œil de tout un peuple, encloué se repait

ST. REAL JUGE EN CHEF. Reprétons tous

(courage.)

Acceptons de Bagot un si précieux gage,

Et revêtons enfin de la funeste orure

Qui nous poussait jadis à chercher le malheur

Nous ne te verrons point, patrie infortunée

Par d'indignes enfants en ton sein déchirée

Mourante dans les bras du fier republicain

Foulée sous les pieds d'un dictateur hautain.

En un mot l'anarchie entr'ouvrant son abîme

Ne fera pas de toi sa plaintive victime.

Et nous pouvons sourire au consolant espoir,

Malheureux si es nous allons vous revoir,

Que nos cœurs à Bagot vouent reconnaissance;

Ne trompons donc jamais sa plus chère espérance

Et nous assurerons notre commun salut,

Pourvu qu'il soit de tous le véritable but.

W. KONNENVELDEN.

MELANGES.

Le Charbonnier du Brigaw.

A une lieue de Fribourg s'élève une montagne qu'on appelle Rooskop. On y arrive par un sentier mystérieux caché sous des rameaux d'arbres, et parsemé de fleurs. Quand un étranger arrive dans la contrée, les habitants du hameau lui montrent leur belle montagne, et lui parlent des points de vue qu'on y découvre. De là haut, on aperçoit d'un côté la forêt Noire avec ses massifs épais, ses vagues ondulations, et ses vallées où le paysan abâti sa cabane, ou le père a cherché un refuge; de l'autre, la large plaine sillonnée par le Rhin, et à l'horizon, la flèche aiguë de la cathédrale de Strasbourg qui s'élève dans les airs.

Dans cette forêt qui entoure le Rooskop, habitait jadis un charbonnier, bonneté et le borieux. Il avait un fils, un luron et vigoureux jeune homme, qui travaillait aussi avec ardeur et tous deux retirés dans leur humble demeure, tous deux vivaient contents, ne sachant rien du monde et n'enviant rien. Mais un jour Rodolphe, le jeune charbonnier, s'en alla porter du charbon à la ville voisine. L'un des plus puissants princes du pays y était, et on célébrait une grande fête en son honneur. Rodolphe entra à l'église et contempla avec surprise cette foule si élégante, si riche, qui inondait la nef et les stalles. Il prit ensuite le chemin du château, et son étonnement redoubla quand il aperçut les chevaliers avec leur armure étincelante, préparés pour le tournoi, et les dames de la cour assises sur leur balcon. Le soir, la ville était étincelante de lumières, les cloches sonnaient; le peuple s'en allait en chantant dans les rues, et le bruit de la danse, la musique des ménestrels, retentissaient dans les salles du château. Ce jour-là le pauvre Rodolphe s'en revint tout pensif. Pour la première fois sa forêt lui parut triste, sa chaumière lui sembla chétive et malpropre, et quand il essaya de se mettre au travail, le travail n'avait plus pour lui aucun attrait. Toujours il voyait étinceler devant lui les lumières du château; toujours il entendait les chants de la foule, le cri de guerre des chevaliers. La nuit, dans ses rêves, il assistait aux tournois, il combattait sur un cheval fougueux; une belle dame lui jetait un sourire, il remportait la victoire, et les héros proclamaient son nom. Ainsi pour-

suivi par les souvenirs d'un monde où il n'avait fait que passer, le jeune charbonnier ne se trouvait plus heureux. Son père ne tarda pas à remarquer sa tristesse, et lui en demanda le motif. Rodolphe lui dit: Je ne voudrais pas rester plus longtemps charbonnier. Je me sens fort, courageux; et depuis que j'ai assisté au tournoi du prince, je n'aspire plus qu'à porter les armes, dussé-je rester toute ma vie soldat. Le vieux charbonnier lui fit de sérieuses remontrances; mais elles furent inutiles. Rodolphe continua ses rêves: et plus d'une fois son dégoût pour le travail et sa vague tristesse amenèrent entre son père et lui des alternations assez vives. Un jour que tous deux soutenaient avec chaleur leur opinion, un vieil hermite qui les écoutait descendit de sa cellule, et leur demanda le sujet de leur querelle. Rodolphe lui raconta naïvement ce qui s'était passé. L'hermite prit la main du jeune homme, le regarda attentivement et lui dit: Tout avec Dieu, mon fils, que ce soit là ta devise. Tu prospéreras, j'en ai l'assurance. Va-t'en demain avec ton père faire du charbon au pied de ces roches, ce sera le commencement de ta fortune.

Le lendemain les deux ouvriers suivirent les instructions de l'hermite, et à la place où ils avaient brûlé leur pile de bois ils trouvèrent un lingot d'argent. Le jour suivant, ils recommencèrent et en retrouvèrent encore un autre, et pendant plusieurs semaines, pendant plusieurs mois, la bénédiction de l'hermite les suivit. Toujours même travail, et toujours même résultat. Le vieux charbonnier, qui était prudent, ne parla point de ses trésors; il attendit l'heure où il pourrait s'en servir, et les enfouit dans une caverne.

Cependant une guerre violente éclata entre le duc Léopold qui gouvernait le pays, et un prince voisin. Après avoir remporté plusieurs victoires, Léopold fut vaincu dans une bataille décisive, et tout seul, abandonné de ses vassaux, manquant de soldats et d'argent, il prit la fuite, et se retira avec sa famille dans une forteresse. Quant le vieux charbonnier apprit cet événement, il appela son fils et lui dit: Le jour est venu où tu dois montrer ta valeur. Notre prince est dans l'infortune; va le trouver; offre toi pour le servir, et porte-lui les trésors que nous avons amassés.

Rodolphe parut joyeux, et le duc reçut avec des larmes de bonheur le secours inattendu qui lui était envoyé par la Providence. Il donna une épée à Rodolphe et promit de lui confier le commandement d'une partie de ses troupes.—Tout à Dieu! s'écria Rodolphe en brandissant son glaive; et le courage du guerrier étincela dans son regard.

Chaque jour, le jeune charbonnier s'en allait par des chemins détournés à la caverne où étaient enfouis ses trésors, et chaque jour il en rapportait quelque lingot. Le duc rassembla une armée et se remit en campagne. Rodolphe commandait à la gauche de l'armée, et combattit avec une héroïque bravoure. Il gagna la première bataille, et dans la seconde, il s'élança au-devant du prince ennemi et le fit prisonnier. Cette fois la guerre était terminée. Le prisonnier accepta toutes les conditions qu'on lui imposait, et Léopold reprit possession de ses États. Mais dans la prospérité il se souvint des services que Rodolphe lui avait rendus. Il parvint à le retrouver, et lui fit épouser une de ses filles. Le vieux charbonnier quitta sa chaumière pour habiter un palais, et l'hermite sortit de sa cellule pour bénir le mariage de son protégé.

L'AMOUR DANS LE MARIAGE.

(Extrait du poème des Seigneurs par Thompson.)

Heureux, et les plus heureux des mortels, ceux que la destinée a réunis, et qui confondent dans un même sort leurs cœurs, leurs fortunes et leurs existences! Ce n'est pas le dur lien des lois humaines, ce lien si souvent étranger aux choix du cœur, qui forme le nœud de leur vie, c'est l'harmonie elle-même, accordant toutes leurs passions dans le sentiment de l'amour. L'amitié exerce dans leur sein sa plus douce puissance; la parfaite estime animée par le désir l'inexprimable sympathie des âmes, la pensée rencontrant la pensée, la volonté prévenant la volonté par une confiance sans bornes. Que leur emportent le monde et ses plaisirs et ses folies! Chacun des deux n'embrasse-t-il pas, dans l'objet qu'il aime, tout ce que l'imagination peut se créer, tout ce qu'un cœur abandonné à l'espérance pourrait souhaiter? Ne goutent-ils pas un charme plus puissant encore que celui de la beauté, ou dans les sentiments, ou dans les traits animés par ces sentiments

mêmes? Vérité, bonté, honneur, tendresse, amour, les plus riches bienfaits de l'indulgence du ciel leur sont accordés; et près d'eux bientôt s'élève leur postérité souriante, la fleur de l'enfance s'épanouit sous leurs yeux et chaque jour qui s'écoule développe une nouvelle grâce. La vertu du père et la beauté de la mère s'aperçoivent déjà dans les enfans! Leur faible raison grandit à chaque moment; elle réclame bientôt le secours des soins assidus. Délicieuse tâche de cultiver la pensée tendre encore, d'enseigner à la jeune idée comment elle doit croître, de verser des instructions toujours nouvelles dans l'esprit, d'inspirer les sentiments généreux, et de fixer un noble dessein dans une âme enflammée! Ah! parlez de vos joies, vous qu'une larmesoudaine surprend quand vous regardez autour de vous, et que rien ne frappe vos regards que des tableaux de félicité, toutes les affections variées de la nature se pressent sur votre cœur. Le contentement de l'âme, le repos de la campagne, une fortune qui suffit à l'élégant nécessaire, l'amitié, des livres, la retraite, le travail et le loisir, une vie utile, une vertu progressive et le ciel approbateur: telles sont les jouissances incomparables d'un amour vertueux; c'est ainsi que s'écoulent les moments de ces fortunes époux. Les saisons qui parcourent sans cesse ce monde en discord, retrouvent à leur retour ces deux êtres heureux; et le printemps applaudissant à leurs belles destinées, repand sur leur tête sa guirlande de roses, jusqu'à ce qu'enfin, après le long jour printanier de la vie, arrive le soir serein et doux. Toujours plus amoureux, puisque leur cœur renferme plus de souvenirs, plus de preuves de leur amour mutuel, ils tombent dans un sommeil qui les réunit encore; allianché ensemble, leurs paisibles esprits s'envolent vers des lieux où régnent l'amour et le bonheur immortel.

(Traduction de Madame de Staël.)

CORRESPONDANCE.

Continuation de l'article contenu au précédent numéro de ce journal. sur l'influence de la Législation.

Dupin, dans son célèbre ouvrage sur la profession d'Avocat, Tome 2. P. 687. s'exprime ainsi, d'après les mémoires de l'Abbé St. Martin: " Qui, pour mieux apprécier la législation de St. Louis, il faut se reporter à l'époque où il régnait. La grandeur des obstacles qu'il eut à combattre nous donnera l'idée de son courage, et l'état d'asservissement où gémissaient les peuples, nous fera connaître le besoin qu'il avait d'un pareil législateur.

" Au commencement du treizième siècle, la force décidait de tout: Les lois elles mêmes étaient revêtues d'un caractère féroce et barbare; les tribunaux transformés en des arènes sanglantes, les juges revêtus de l'habit militaire, les caprices du sort et du hazard décorés du titre imposant de jugement de Dieu, le glaive traçant avec le sang les droits des familles et des particuliers, le faible opprimé, l'innocence succombant sous les coups de la violence; telle était la situation de la France quand St. Louis monta sur le trône.

C'est à la vertu de ce grand roi, père et législateur de son peuple, qu'un jeune poète est redevable de ce saint enthousiasme qui a produit ces beaux vers qu'il a placés dans la bouche même de St. Louis, exprimant ses sentiments en ces termes:

" Aux tirans de mon peuple arrachant la puissance, " Eveillant la justice, enchaînant la licence, " Au secours de mes loix j'appellerai les mœurs, " J'abaisserai les grands, et, malgré leurs clameurs, " Père de mes sujets, détruisant l'anarchie, " Je veux sur ses débris asséoir la monarchie."

Ces institutions qui étaient nouvelles, il y a 570 ans, ébranlèrent ces monuments de l'ignorance et de la barbarie, et l'on vit successivement dans les règnes suivants, la justice rendue d'après des principes plus humains et plus équitables, comme d'après des formes plus simples et moins arbitraires; les ordonnances rendues sous Louis XIV et sous Louis XV ont été un progrès sensible vers le perfectionnement qui avait été frayé.

Mais il était réservé au règne de Napoléon, de réaliser le vœu déjà exprimé par les jurisconsultes les plus célèbres, particulièrement, par les Lamoignon, et les Daiguessau, en mettant en œuvre le plan qu'ils avaient conçu et complétant les ouvrages que ces grands génies avaient préparés, pour combiner les jurisprudences confuses et discordantes des coutumes qui régissaient la France, et pour former ce code immortel qui par l'équité de ses principes, l'ordre naturel de ses matières, la clarté et la juste appropria-

tion de ses termes, rend si facile l'application de la disposition générale de la loi, au cas particulier, dont la solution est proposée.

L'Angleterre a sous quelques rapports, devancé les autres nations en matière de législation, elle offre des preuves multipliées que les princes qui ont signalé leur règne par des progrès dans le perfectionnement des lois, sont aussi ceux qui ont laissé les souvenirs les plus durables!!! avec quel respect est prononcé le nom d'Alfred! de ce prince qui comme St. Louis, roi de France, fut en même tems le législateur et le bienfaiteur de son peuple; et dont le nom de grand qui lui fut donné, n'exprime que faiblement tout ce qui lui est dû d'amour, de respect et de reconnaissance, pour les institutions utiles et libérales qu'il a consacrées par ses lois.

Heureux d'avoir succédés aux sentiments de son ayeul, en succédant à son trône, Edouard illustra son règne par la réunion qu'il fit, avec le secours d'Edgard, des lois anglaises, dont il fut formé un seul corps.

La distribution exacte de la justice telle qu'elle était administrée en Normandie fut introduite en Angleterre par Guillaume le conquérant qui y échangea entièrement l'ordre politique et celui de la législation. Les soins qu'il donna à la décision des causes, font qu'on lui attribue celle qui se fait par douze jurés, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre criminel.

Edouard Ier, à si juste titre décoré du beau nom de *justinien anglais*, s'occupa avec tant de succès de l'administration de la justice, que son peuple heureux, admirateur de sa gloire, n'a pas hésité de déclarer que, dans un règne de peu d'années, il avait plus que tous ses prédécesseurs, contribué au bien public.

Enfin malgré la sévérité et l'arbitraire qui ont signalé le règne d'Elizabeth, et qui ne laisserait d'ailleurs, que des souvenirs pénibles, en considération de l'usage qu'elle a fait de son autorité, en faisant de l'administration de la justice le principal objet de ses soins et de ses pensées, au témoignage des historiens et particulièrement de Hume, dont j'emprunte les expressions, *son règne fut heureux, parcequ'il fut prudent, et jamais femme n'avait joui de tant de gloire et de réputation!*

Je m'étais proposé de prouver que la législation a toujours occupé le premier rang parmi les sciences, et exercé la plus grande influence sur les sociétés humaines.

Pour m'acquitter de cette tâche, je vous ai signalé quelques époques plus particulièrement marquées par le culte des loix; j'ai rappelé à votre mémoire les noms des Rois et des citoyens législateurs qui ont illustré ces époques.

Si j'ai dépassé le temps que je m'étais prescrit, c'est que mon sujet était trop vaste, et mes talents trop bornés.

Heureux si la dissertation à laquelle je viens de me livrer, si les tableaux que j'ai tracés à grands traits, et comme en courant, et les preuves que j'ai pu à peine énoncer, ont néanmoins produit en vous, la conviction que je me suis proposé d'opérer, *que la science des lois est la plus utile des sciences humaines!*

Heureux, si, de cette vérité prouvée, vous déduisez avec moi la conséquence que l'étude de cette science mérite que nous nous y consacrons sans réserve!!!

DEUX QUESTION OISEUSES.

Que la Corporation n'empêche-t-elle de pleuvoir?

Elle pourrait si aisément le faire en taxant les nuages à tant par oncée, avec un Magistrat à idée transluaire, comme celle de notre Juge de Police, elle serait au moins sûre d'obtenir des condamnations par défaut; sauf au revenant de Lord Sydenham de les faire exécuter.

Que la Corporation n'empêche-t-elle le feu de courir d'une maison à l'autre comme dimanche dernier.

Il ne faudrait pourtant à cette fin que quelques réglemens sur la manière de faire des garde-feu et plus encore un inspection rigide et discrétionnelle, sur le mode et le nombre des échelles, ce qui empêcherait la foule de rester immobile bouche béante, voyant l'impossibilité de monter sur les toits là où quelques sceaux d'eau empêcheraient un pignon de prendre en feu, ou au moins y ferait fermer un contrevant de tôle.

Mais la Corporation ne veut pas élever les yeux vers le ciel le Maire McGill s'est trop couvert de poussière à sa réception du Gouverneur Général, et sa vue de toutes nécessités fixée sur terre ne peut plus désormais s'occuper que des orniers et des obstacles imprévus qui font qu'on ne peut pas toujours aller droit à son but.

TUN,

NOUVELLES ANNONCES.

Rappel. Perdu un Portefeuille. Succession de L'Hon. Pothier. Marchandises nouvelles, J. Blackwood. Ciro blanco do. Vitre Cristal do. VENTE PAR EXCAV. Marchandises s'écant J. D. Bernard.

L'AURORE DES CANADAS.

VENDREDI MIDI 17 JUIN, 1842.

Lisez.—Au dîner public donné à Sir Allan McNab, à Londres, Mr. Urquhart fit un discours dans lequel on trouve les remarquables observations qui suivent:— "Je regarde le Bill de 91 de Pitt comme un des plus grands monuments de son habileté. Ce que Pitt avait en vue, c'était de placer la population française entre le St. Laurent et la frontière des Etats-Unis de manière à couvrir toute cette portion de territoire, afin de devenir avec leur esprit militaire et leur amour du pays une ban nière et une protection pour l'Angleterre dont elle maintiendrait la puissance sans dépens." SON BUT ETAIT DE LES FAIRE NON PAS ANGLAIS DE NOM MAIS D'AFFECTION ET CELA EN LEUR CONSERVANT LEUR LIBERTÉ, LEURS LOIS, LEUR RELIGION, LEUR LANGUE ET LEURS COUTUMES.

Voilà ce que nous voulons, ce que nous désirons, ce que nous demandons. Si la population qui se dit anglaise ici était capable de comprendre la portée de ces paroles et de s'attacher à leur sens, demain le Bas-Canada ne serait plus qu'une même famille parlant une double langue il est vrai mais chérissant le même gouvernement et prospérant sous l'influence des mêmes institutions politiques. C'est pour avoir perverti les habits; autant qu'honnêtes vues du ministre Pitt que les administrations coloniales ont créés ce chaos où les deux origines se renouent en pêle-mêle pour retrouver le dessus. L'absurde idée d'anglicisation à laquelle on vise inutilement ne servira à rien qu'à prolonger une agitation suicide au sein de cette vaste colonie; pourquoi nos gouvernans n'en pas revenir plutôt à la bonne foi politique de Pitt? L'expérience n'a-t-elle pas déjà enseigné que c'est le seul moyen de nous rendre justice!

COMTE DE ST. MAURICE.—A présent que nous avons été à même de juger par nos yeux de ce qui se passe dans ce Comté, nous ne pouvons nous défendre d'un vif sentiment de regret de voir que les intrigues les plus honteuses vont peut-être le jeter dans une lutte à mort entre des gens de même famille. Les Electeurs de ce Comté qui s'obstinent à donner au pays le précédent le plus dangereux, en réalisant leur ancien membre, sont peut-être plus à plaindre encore qu'à blâmer, car ce sont d'honnêtes gens trompés et dont un intérêt mal compris égare le cœur. Si le pays eut été à même de voir comme nous les déshonorantes menées dont ce Comté est le théâtre, nous sommes sûr qu'il ne s'élèverait qu'une voix en faveur du Dr. Malhiot. Les adversaires de ce Monsieur sont des dupes qui se sont laissés tromper et qui ne veulent plus ouvrir les yeux parce qu'on n'a trouvé le moyen de les leur fasciner d'une manière désespérante. C'est en ameutant des forts-à-bras toujours prêts à porter le trouble alors qu'il s'éleve une voix honnête et indépendante pour proclamer la vérité, qu'on est parvenu à allumer cette guerre de fanatisme dont nous courrons le Comté de St. Maurice au nom du pays d'éviter les terribles résultats! Nous avons raison de craindre les scènes les plus tragiques si les aveugles adversaires du Dr. Malhiot continuent à faire une opposition désespérante et scandaleuse. Ce que nous regrettons le plus c'est que pour faire triompher l'antagoniste de Mr. Malhiot on ait commencé par déconsidérer les hommes publics les plus justement vénéralés du pays, la presse libérale tout entière par les insultes les plus grossières, qu'on ait répandus les bruits les plus absurdes pour créer une influence indue contre le succès de Mr. Malhiot. Si nous avions su plutôt tous les honteux moyens qui ont été mis en jeu, il y a longtemps que nous nous serions fait un devoir sacré de tonner contre ces sordes menées et de rappeler une partie des électeurs de St. Maurice au devoir au nom de leur patrie.

Concitoyens du Comté de St. Maurice, qu'attendez-vous par vous désabuser? Quoi! vous voyez les plus zélés amis du pays, les représentans les plus patriotes se rendre sur votre invitation au milieu même de vos foyers pour vous dire la vérité nue, vous entendez la grande voix de la presse libérale se prononcer énergiquement en faveur de Mr Malhiot, et vous vous obstinez à prolonger une lutte homicide pour profaner la cause de votre pays! Les hommes qui tombent dans les ignobles plans dont nous avons été témoins sont bien coupables et ont une terrible responsabilité sur la tête!

Ceux qui se sont laissés prendre à la ridicule idée que Mr. Turcott est celui qui a fait nommer Mr. Vallières juge en chef, que sans lui nous n'aurions point de traduction de lois françaises; que Mr. Vigor ou autre

Canadien important avait recommandé son éléction, que lui seul tient le sort de la lecture féodale entre ses mains &c. sont de pauvres et misérables dupes, de gens pitoyablement trompés que nous devons mettre sur leur garde, et qui vont tomber dans un piège honteux s'ils ne consentent pas à ouvrir les yeux. Encore une fois, Canadiens de St. Maurice, ne donnez pas au pays le scandale d'une guerre intestine et ne vous déchirez pas au profit de vos ennemis. Montrez vous des hommes assez éclairés, assez patriotes, assez amis de l'ordre et des lois pour exercer avec gravité et avec justice envers vous-mêmes et votre pays votre franchise élective, votre liberté électorale!

Nous venons d'acquiescer un titre à la bienveillance de nos compatriotes puisque le Herald a jugé à propos de nous lancer en commun avec le représentant si distingué de Portneuf un de ces traits empoisonnés qu'il d'écocle contre toutes les honnêtes gens. Il nous fait autant d'honneur de voir notre nom accolé à celui-là que de nous voir figurer dans les colonnes du Herald de la manière dont nous y sommes.

LE HERALD.—Ce journal passe gravement condamnation et déclare solennellement qu'il proteste contre l'administration de Sir Charles Bagot en disant qu'il présente encore la rébellion. Nous croyons que le Herald qui a tant de goût pour la corde finira enfin par se faire pendre à force de parler de rébellion; cependant ses ennemis feront mieux de lui renvoyer sa phrase *to mean to put to death!* Il faut en vérité que Sir Charles Bagot n'ait pas le moindre petit grain de charité en réserve pour faire autant pâtir le bon Herald par ses nominations révolutionnaires; car, cher lecteur, croirez vous que ce journal appelle le nouveau Juge en Chef un *échappé de la corde*, "AN UNHANGED REBEL"? Ah! le brave homme, si LORD SATAN, dit *vieux brûlot*, revenait, comme il gôterait de ces caresses, comme on le trouverait délicieux..... Il fut toujours si bon enfant aussi dans l'interrogatoire du bureau!

Le Messenger dit que c'est une véritable énigme pour lui d'avoir à déviner l'opposition manifestée contre l'Enregistrement. A cela nous répondons que nous n'avons jamais pris non plus ce Journal pour un Sphinx; cependant s'il veut se donner la peine de lire les lettres de Timens que nous avons publiées sur le sujet, nous pouvons l'assurer qu'il sortira bientôt d'embarras. Il n'y a pas de pires sourds ni de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas entendre ni voir.

KINGSTON.—A entendre le Messenger Kingston serait *Pic de Calypès!* On voit bien que le bon Editeur n'a pas été condamné d'y passer quatre mois en expiation de ses péchés, car assurément il changerait de chanson!

Alphonse Melchior DeSalaberry, Ec. reprend sa place d'Aide-Camp Provincial auprès de Son Excellence le Gouverneur Général. Personne ne désire plus que nous de voir un nom si cher au pays honoré de toutes les manières; nous regrettons seulement que le fils du héros Canadien n'ait pas soigneusement mis ce nom à l'abri au lieu de le mêler inutilement aux querelles électorales du Comté de Rouville.

L'Hon. Juge en Chef de Montréal est arrivé en cette ville dimanche matin; on nous dit que Son Honneur ne siègera pas dans ce Terme mais seulement au jour de la retraite de Mr le Juge Pyke.

RIVIERE CHAMBLY.—Le Hart a pris la ligne d'opposition de la Rivière Chamblay contre le Britannia.

NOMINATIONS.—La dernière Gazette Officielle contient celle de Stanley Clark Bagg comme Notaire pour le Bas-Canada.

M. Dickens s'est embarqué pour l'Europe le 7 du courant à bord du paquet George Washington.

Notes pour servir à l'histoire des hommes politiques du Pays.

Le nom de Mr. James Stuart, Juge en chef du Bas-Canada, ayant été encore une fois traduit devant le public, lui qui a joué, en sens divers, un rôle important dans nos fastes politiques, lui qui, dans un moment où il devait s'y attendre le moins, s'est vu, par suite de l'un de ces caprices inexplicables du Lord Durham, placé au faite des honneurs judiciaires en Canada, nous devons citer ici un trait de sa vie parlementaire, alors même que dans l'assemblée du Bas-Canada il se montrait l'antagoniste le plus déterminé des hommes en pouvoir.

Le 25 Janvier 1814, Mr. Lee ayant proposé un vote de remerciements au Lieutenant Colonel De Salaberry et aux Officiers sous son commandement, pour l'affaire de Chateaugai;

Mr STUART a proposé en amendement "secondé par Mr. PAPINEAU de rétracter tous les mots après "que", et d'insérer, "cette chambre n'ayant aucun contrôle ou pouvoir sur les forces militaires régulières de Sa Majesté, soit par cen-

sure ou autrement, il n'est point expédient de discuter les mérites ou démérites de leur conduite, dans cette chambre."

"La chambre s'est levée sur la question d'amendement;

"Pour 2
Contre 18.

Vicissitude des choses humaines! Mr. Stuart est maintenant élevé à la plus haute dignité judiciaire en Canada; et Mr. Papi-neau, lui, est maintenant en exil!! Mr. Stuart, hors du pouvoir, a condamné le recours à la loi martiale! et Mr. Stuart, au pouvoir, n'a rien fait pour l'empêcher. Mr. Stuart hors du pouvoir, a condamné la suspension de l'habes corpus! et Mr. Stuart, au pouvoir, a approuvé cette suspension. Mr. Stuart, Avocat, a accusé les deux Juges en chef de demander leur destitution! Et Mr. Stuart, Juge en chef, c'est son tour accusé par les Avocats! Quelle sera la dernière péripétie de la vie publique de cet homme déposé au pouvoir démagogue hors du pouvoir, mais égoïste au suprême degré dans tous les temps et dans tous les lieux? Nous ne sommes pas prophète; mais si nous avons quelque prétention à cette qualité, nous dirions: une destitution!

(Du Courrier des Etats-Unis.)

HORRIBLE MASSACRE A BUENOS-AYRES.

Par la barque Mason Barney, nous avons reçu des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 20 avril. Elles sont douloureusement importantes. La capitale de la république Argentine a été le théâtre d'une affreuse Saint-Barthélemy politique. Les journaux parlent à peine de ce drame épouvantable, forcés qu'ils sont de demeurer muets en présence des crimes de Rosas; mais nous en trouvons les détails dans une correspondance qui vient de très bonne source, et pour l'intelligence de laquelle nous devons donner quelques explications préliminaires.

Le peuple argentin se divise en deux partis, les Fédéralistes et les Unitariens. Les premiers sont les partisans de Rosas, les seconds sont ses ennemis et ont toujours été accusés d'entretenir des relations avec le président de l'Uruguay, Rivera, le redoutable antagoniste de Rosas. C'est même à cause de cette prétendue alliance que ce parti a été appelé Unitarien, non par lequel se trouve aussi désignée, dans la correspondance suivante, l'armée de Rivera.

Buenos-Ayres, 20 avril 1842.

Les forces fédérales ayant complètement triomphé de leurs ennemis, les Unitariens, dans les provinces de Santa Fé; d'Entre Rios, les Fédéralistes de ce territoire les meneurs du mouvement, que l'on appelle Masorecas, et qui s'appellent eux-mêmes Société Populaire, se portèrent, dans cette ville, aux côtés de la barbarie la plus atroce contre les citoyens soupçonnés d'Unitairianisme, et dont la plupart sont des citoyens inoffensifs, honnêtes, dont le seul crime est de n'avoir jamais voulu se rallier à aucun drapeau politique. Les Masorecas, assistés de nombreux malfaiteurs que contient la ville, les Gauchos, commencèrent leur œuvre de boucherie dans la soirée du 11 avril, jour anniversaire de l'installation de Rosas à la présidence. Ils commencèrent d'abord par parcourir la ville, en groupes de 3 à 10, les uns dans les voitures de la police, les autres à cheval.

Tous les suspects qu'ils rencontraient étaient par eux saisis et égorgés, et les voitures conduisaient les cadavres hors de la ville. Ils envahissaient même les maisons pour y aller chercher des victimes. Je connais deux citoyens respectables qui ont été assassinés au milieu de leur famille. Lorsque la voiture était encombrée, ils attachaient leurs cadavres à la queue de leurs chevaux avec un lacet et les traînaient ainsi dans les rues. D'autres fois, ils liaient leurs prisonniers vivants sur les chevaux les conduisaient à un mille hors de la ville, et là après les avoir massacrés, ils les jetaient dans un fossé, où même les laissaient exposés sur un chemin. Quelques personnes ont été conduites dans les casernes et égorgées là à la vue des troupes. Aucun de ces malheureux n'a été conduit à la police.

Dans la matinée du 13, deux têtes furent trouvées pendues dans le marché aux viandes; elles avaient des rubans bleus passés dans les narines. Elles demeurèrent jusqu'à 9 heures, et la populace se porta en masse à ce hideux spectacle. Plusieurs capitaines de navires étrangers, qui étaient allés au marché acheter leurs provisions, sont témoins de ce fait.

Ni la police, ni le gouvernement ne prirent souci de ces atrocités, qui, bientôt, furent continuées en plein jour et contre toutes les classes de citoyens, depuis les plus riches négociants jusqu'au plus pauvre boutiquier.

Le 18, un respectable avocat fut massacré dans son bureau situé sur la place publique, en face de la Police; il était deux heures de l'après-midi.

Un grand nombre de ces assassinats ont été l'œuvre de vengeances individuelles, et c'est à cause de cela même que le massacre s'est enfin arrêté, parce que l'on a vu bientôt que les Unitariens n'en étaient pas seuls victimes. Un Fédéraliste, un barbier, qui avait lui-même les mains rouges de sang, a été tué par un confrère qui appartient au même parti: un voiturier

a été également tué par un de ses rivaux. C'est alors, seulement alors, que la police est intervenue pour arrêter ce qui lui paraissait enfin devenir une guerre civile. La nuit dernière des patrouilles ont parcouru la ville et on annonce aujourd'hui qu'elles ont réussi à s'emparer de deux assassins. Deux! Le gouverneur va, dit-on, émettre une proclamation dans laquelle il exprimera l'étonnement que lui ont causé de pareils actes, désavouera toute complicité, blâmera la police de ne les avoir pas empêchés, et lui ordonnera d'en prévenir le renouvellement et d'arrêter tous les individus soupçonnés d'assassinat.

Jusqu'ici le massacre a eu lieu entre les citoyens du pays: les personnes et les propriétés des étrangers ont été respectées, excepté, je crois, dans deux cas, contre deux personnes qui avaient donné assistance à de malheureux proscrits dont ils avaient facilité la fuite à bord d'un navire qui est en rade. Ce genre de protection était fort difficile et fort dangereux, parce qu'un grand nombre de Masorecas avaient été apostés sur le port pour empêcher toute évasion.

Il y a quinze jours, un décret a été publié pour ouvrir les relations commerciales avec les provinces de l'intérieur; mais il était défendu de délivrer des passeports à tous les sauvages unitariens. Quelques jours après, un second décret a ordonné la confiscation, au profit du gouvernement, de toutes les propriétés des Unitariens, qui possèdent plus de la moitié des immeubles et des bestiaux de la province. Déjà une grande partie des estancias (fermes à bestiaux) sont entre les mains des agens du gouvernement qui emploie les bestiaux à la nourriture des troupes. Les maisons de plusieurs Unitariens, dans cette ville, ont été transformées en casernes.

Les Unitariens vont chercher refuge à Montevideo, autant qu'ils le peuvent. Plus de 80 se sont échappés, cette semaine, sur des navires étrangers. D'autres ont trouvé asyle dans quelques maisons. Ils ont perdu tout courage, et bien qu'ils fussent presque tous bien armés, je ne sache pas qu'aucun d'eux ait fait résistance. Ils se sont laissés arracher de leurs maisons et massacrer comme des moutons. On compte peut-être 300, au moins 200 victimes, et je ne pense pas que plus de 100 Masorecas aient pris part à cette boucherie.

Le décret dont parle la correspondance précédente a été en effet publié dans la journée du 20. Il porte la date du 19, et est précédé de quelques explications hypocrites du journal officiel qui, tout en désavouant la complicité de Rosas dans les massacres, les légitimes en quelque sorte en dénonçant les prétendus complots des Unitariens. Voici ces deux documents:

La défaite d'Echague (buenosayrien) par Paz (montevideén) et l'occupation subséquente d'Entre Rios par Ferre, Rivera et Paz, avaient donné de très grandes espérances aux Unitariens en général et avaient poussé un grand nombre d'entre eux, dans cette ville, à se compromettre en entrant en correspondance avec l'ennemi, et autrement.

L'irritation des Fédéralistes devint si excessive qu'un grand nombre d'assassinats ont eu lieu depuis quelques jours, et ont causé une grande alarme au sein de la population dont une partie pense qu'ils ont été commis par ordre secret du gouverneur; mais le document ci-joint prouve le contraire.

La révolution qui a eu lieu dans la Bolivie, et que l'on croyait devoir être favorable à San-a-Cruz, avait donné à penser que le nouveau gouvernement bolivien serait hostile au nôtre, et que les émigrés unitariens trouveraient là assistance, pour rallier dans les provinces de l'intérieur le feu de la guerre civile. Mais il a été reçu des communications qui établissent combien sont bienveillans les sentimens qui existent en Bolivie à l'égard de notre gouvernement, et qui font espérer que notre commerce avec ce pays va recommencer, et que, comme avant la guerre, la Bolivie sera approvisionnée, par notre entremise, de marchandises étrangères. La preuve évidente de la sincérité de bonnes dispositions du gouvernement bolivien, c'est qu'il a ordonné que tous les Unitariens qui se trouvaient dans le voisinage de nos frontières, fussent conduits dans l'intérieur de la Bolivie, pour empêcher une invasion.

VIVE LA FÉDÉRATION!

Buenos-Ayres, 19 avril, 1842.

Le Général Premier Aide-de-Camp de Son Excellence.

Au Chef de la Police,

Le sousigné a reçu de Son Excellence le Gouverneur de la Province, Brigadier Général J. M. Rosas, l'ordre de vous déclarer que S. E. a vu avec le plus profond déplaisir les assassinats scandaleux qui ont été commis depuis quelques jours, et que, bon que ce soit contre les sauvages Unitariens, personne, absolument personne n'est autorisé à agir avec une licence aussi barbare, aussi féroce. Il est surtout, encore plus étrange pour S. E. que la police ait gardé le silence à ce sujet, sans même remplir ses devoirs les plus ordinaires.

En vertu de quoi, les ordres de S. E. sont que du moment où vous recevrez la présente, vous mettiez en œuvre toutes les

ressources de votre département pour empêcher que de pareils outrages continuent. Pour l'exécution de ces ordres, vous veillerez à ce que, dès la nuit prochaine, des patrouilles de troupes, conduites par vous en personne, veillent dans la ville, et pendant le jour, vous ordonnerez aussi les mesures nécessaires pour empêcher les assassins.

Vous ferez arrêter et murt aux feux dans la prison publique tous les assassins et ceux soupçonnés de l'être; et vous donnerez avis des arrestations à S. E. en personne.

S. E. vous envoie ci-joint copie des ordres qui ont été adressés aujourd'hui aux commandans de la garnison, pour que, à dater de cette nuit, ils fournissent des patrouilles.

Dieu vous conserve longues années! MANUEL CORBALAN.

On lit dans un journal du 16: "Rien d'officiel n'a transpiré relativement aux mouvemens des troupes concentrées dans la province de Santa Fé; mais on croit généralement que le général Oribe (buenosayrien) occupe déjà la capitale. Il y a donc tout lieu de penser que le territoire est maintenant tout entier au pouvoir des forces fédérales."

ENCORE LE TREMBLEMENT DE TERRE D'HAÏTY.

Nous avons reçu par la voie de Boston, des nouvelles du nord d'Haïty. Les craintes que l'on avait conçues sur le sort des villes de cette partie de l'île, sont malheureusement confirmées; mais les détails nous manquent. Un capitaine, arrivé de Gonaïves, rapporte que le désastre a eu lieu la 4 heures et demie, c'est à dire plus tôt qu'au Cap Haïtien. Quatre commotions ont été ressenties en une minute: deux horizontales et deux verticales. Presque toutes les maisons ont été renversées, mais il n'a péri que deux personnes, grâce à un grondement souterrain qui, précédant les secousses, a donné l'alarme aux habitans et les a fait se précipiter dans les rues. Beaucoup de personnes ont été blessées par les ruines, mais peu dangereusement, parce que les habitations étaient en bois et n'avaient qu'un étage.

Le même capitaine ajoute que les petites villes de Port de Paix et de St. Iago, ont partagé le sort du Cap Haïtien; pas une maison n'est demeurée debout, et les deux tiers des habitans ont été ensevelis sous les ruines.

Par une autre voie, on a reçu une lettre qui annonce la destruction des villes de San-Domingo et de la Vega. Dans cette dernière, il y a eu un grand nombre de victimes.

Le lieutenant Col. Antrobus, Aide-de-Camp Provincial, est depuis quelques jours en cette ville surveillant les arrangements nécessaires dans l'Hôtel du Parlement pour la réception de Son Excellence le Gouverneur Général, qui est attendue ici vers le 25 courant.

Le Bureau de la Poste va être transporté au rez-de-chaussée du vieux Chateau. (Canaïen.)

Le tableau que nous publions ci-dessous pourra désabuser ceux qui sont sous l'impression qu'on n'admet à l'Hôtel Dieu que certains malades en excluant tous ceux qui souffrent de maux contagieux et de fièvres épidémiques. Ce tableau nous est fourni par un Monsieur de la profession médicale et qui est plus à portée que personne de donner des renseignemens corrects sur le sujet; c'est à son obligeance que nous sommes redevables de pouvoir rétablir les faits en rendant justice à une institution aussi utile que l'Hôtel Dieu.

RAPPORT DE L'HOTEL DIEU DE MONTREAL.

Rapport des maladies admises dans l'Hôtel Dieu depuis le 1er Mai, 1840, jusqu'au 1er Mai, 1842.

SALLE DES FEMMES.

CLASSE I.—FIEVRES.

Table with columns for disease names and counts. Includes: Febres, Fievers continues, Intermitentes, Phlegmasia, Phlegmon, Erisipelas, Ophthalmia, Otitis, Chynanche Toncillaris, Parotidica, Malignd, Pleuritis, Pneumonia, Bronchitis, Gastritis, Hepatitis, Rheumatismus, Exanthemata, Variola, Rubéola, Urticaria, Hamorrhagia, Epistaxis, Hæmthemesis, Hæmaturia.

Table of medical conditions and their counts, including hemorrhagia, profluvia, and various fevers.

Table of medical conditions and their counts, including variola, rubéola, and various fevers.

DI CÉS. En cette ville le 14 du courant, à l'âge de 9 ans Octave enfant de Pierre Benoit. LA MODESTIE. A SOPHIE HUGALT. Qui m'a donné ce sujet à traiter.

Vente par Encan. VENTE DE MARCHANDISES SECHES PAR BALLOTS ET LOTS. A UX Magasins du Soussigné, LUNDI le 20 du courant, et jours suivants, seront vendus par Ballots et lots par catalogue.

CORPORATION DE MONTREAL. REGLEMENT du Conseil de la Cité de Montréal dépendant aux vendeurs (ou charrieurs) d'eau (Water Carrier) de prendre de l'eau pour la vendre dans le fleuve vis-à-vis de la ville en certains endroits, et réglant la manière de procurer de l'eau pure et salubre pour l'usage du public.

PIERRE.

Ce ne furent ni la journée du 10 août, ni celle du 21 janvier qui firent éclater la révolte en Vendée, ce fut la levée de 300,000 hommes, en mars 1793, qui excita une insurrection générale. La privation de leur clergé et surtout l'obligation de se rendre aux armées révoltèrent les Vendéens. Obligés de quitter leur lieu natal et de se soumettre à une loi qui les frappait tous, quels que fussent leur goûts personnels, ils aimèrent mieux se battre contre la république que de porter les armes pour elle. Le tirage fut donc l'occasion d'une révolte dans le haut Bocage et dans le Marais. Le voiturier Cathelineau accourut à cette nouvelle, il se mit à la tête de l'insurrection, la rallia et l'organisation de la seule manière possible avec des paysans qui n'étaient bons qu'à faire un coup de main, à tenir la campagne un jour ou deux, à égayer dans leurs marais. Au bout de quelques mois l'insurrection était générale; les Vendéens arrachèrent de leurs châteaux et mirent à leur tête trois hommes de mérite. MM. de Bonchamps, D'Elbe et Larochejacquelein. Le 25 juin, 60,000 Vendéens investirent Nantes. Le général Canclaux commandait à Nantes 5,000 hommes de troupes réglées et à peu près autant de gardes nationales; il fit les meilleures dispositions et communiqua le plus grand courage à la garnison. Charette, maître de toute la basse Vendée, s'était joint à Cathelineau; il attaquèrent le 29, les Vendéens, se répandant derrière les jardins et serrèrent la ville de très près. La victoire fut long-temps indécise; à moment où Cathelineau redoublait d'efforts et où déjà il avait pénétré dans un faubourg, une balle vint le frapper mortellement. Ses soldats se retirèrent en l'emportant sur leurs épaules. Alors l'attaque se ralentit. Après dix-huit heures de combat, les Vendéens se dispersèrent et la place fut sauvée.

La légion nantaise se couvrit de gloire dans cette journée; les soldats qui la composaient et qui en grande partie sortaient de la garde nationale de Nantes, soutinrent le feu des Vendéens avec l'intrepidité de vieux grenadiers; parmi eux on distingua un jeune sergent nommé Pierre, dont Pardeur et le courage soutenu contribuèrent au triomphe inespéré de dix mille hommes, en dispersant soixante mille.

Pierre, lui disaient ses camarades, tu seras nommé officier; Clancaux l'a dit.

Où, reprit un soldat, Clancaux t'a vu au milieu du feu, et d'ailleurs nous avons perdu beaucoup d'officiers; nous réclamons pour toi l'épaulette, tu l'a méritée.

C'était un temps où il n'y avait point encore de César, mais où on nommait les chefs sur la foi des soldats. Pierre reçut l'ordre de prendre vingt hommes et d'aller s'établir avec eux, dans une petite maison, entourée d'un jardin et située au bout du faubourg Saint-Jacques; un sentier aboutissait au jardin de cette maison et venait en serpentant tourner autour d'une haie vive qui formait l'enceinte du jardin. On craignait, avec raison, que durant la nuit quelques Vendéens ralliés ne vinssent surprendre les vainqueurs endormis et ne vengessent dans le sang des patriotes leur défaite de la journée. Pierre comprit l'importance du poste qu'on lui confiait, et plein encore de l'émotion guerrière du combat, il se permit de se conduire avec autant de sang froid que de vigilance, et il partit suivi de son escouade.

La nuit était venue; la canon se taisait depuis un demi-heure; la fu-illade avait cessé; Pierre suivait en silence les rues sanglantes et désertes de Nantes. Cette première bataille, ces louanges qu'il venait de recueillir de la bouche de ses compagnons, tout lui élevait le cœur et agrandissait son ambition naissante. Il voyait déjà sa jeune renommée croître avec la jeune république, et les premiers pas qu'il allait faire vers les honneurs militaires le menaient à d'autres. Son imagination, sec complaisante, multipliait au gré de ses desirs les vingt hommes qui marchaient sous ses ordres: ils devenaient une compagnie, un bataillon, une brigade, puis une division tout entière; et à chaque développement nouveau de cette armée fantastique, l'habit du sergent se changeait en habit de général et de plumes tricolores. Pierre arriva au lieu désigné au milieu de ces rêves; il plaça ses sentinelles en général communié et s'ampara de la maison. Elle était occupée par une jeune fille, seule, disait-elle, et le feu était vrai. C'était une fille d'un village voisin de Nantes, appelé Saint-Sébastien, où Pierre était né lui-même; il l'avait vue enfant, et il la retrouvait maintenant fraîche, blonde, épanouie, et portant sur son joli visage je ne sais quelle expression voluptueuse et quelle grâce agaçante qui plaisent aux jeunes comme aux vieux soldats.

Dans une ville qui vient de subir un combat de dix-huit heures, les jeunes filles ont du courage, et si la malheureuse guerre est une guerre civile, leur courage et leur adresse s'accroissent encore. Marie raconte l'emploi de sa journée de la manière la plus simple et la plus naturelle. Son père, disait-elle, était parti pour aller chercher des vivres qu'il avait dû amener à Nantes; elle était heureuse de voir sa maison protégée par des soldats républicains et de rencontrer dans Pierre presque au ami d'enfance. Cependant la sueur décollait du front du jeune soldat et ses compagnons étaient aussi altérés que lui; Marie courut chercher du vin à la cave, elle en distribua aux soldats, et

Pierre, seul avec elle sur la terrasse qui précédait la maison, eut la bouteille de vin cachetée. Après une vive agitation, quand les artères battent avec rapidité et que le sang afflue au cerveau, l'excitation la plus légère provoque l'ivresse, et il n'est pas besoin d'un excès pour troubler la raison. Pierre ne supposait pas qu'il pouvait être tombé entre les mains d'une amie de Philistins, ni qu'une jeune fille de son village pût penser autrement que lui; jeune et aussi peu habitué à songer aux dangers de l'intempérance pour lui-même que pour les autres, il laissa ses soldats s'enivrer de la liqueur traître produisant par la Circé villageoise. Respirant l'air tiède de la nuit, éclairé par la lueur vacillante d'une lampe qui, suivant le caprice d'un souffle d'air, lui donnait ou lui retirait sa lumière, et éclairait ou laissait dans l'ombre le visage coquet de la jeune fille. Pierre était sous le double empire du vin et d'une volupté encore; à ses rêves d'ambition s'ajoutèrent des rêves d'amour. En même temps qu'un sentiment nouveau enflammait son cœur; un nuage s'épaississait sur ses yeux; il ne voyait plus les objets réels qui l'environnaient, mais ceux que créait son imagination exaltée. Il n'y a qu'un âge dans la vie où l'on peut passer ainsi des horreurs d'un combat aux douceurs des agitations de l'amour; il faut avoir vingt ans pour oublier le premier cri du blessé qui tombe couvert de sang sur le champ de bataille et pour se laisser surprendre sans transition par le sourire séducteur d'une femme. Pierre, semblable à un homme qui passe subitement d'une zone glacée à une zone brûlante, et à qui sa seconde sensation fait oublier la première, perdit tout souvenir de sa gloire récente et de la responsabilité qui pesait sur lui. Marie fit évanouir toute idée de devoir; elle le fit passer d'une passion à une autre; ses yeux appesantis se fermèrent, et il s'endormit la tête remplie de nuages confus. Il ignorait lui-même depuis combien de temps il était dans cet état, lorsqu'il en fut tiré subitement par la voix sévère de son capitaine.

Sergent, sergent, que signifie tout ceci? que faites vous donc? où sont vos hommes? Pierre, la tête en feu, les yeux troublés, ne reconnaissait pas son capitaine; ce qu'il vit seulement en revenant à lui, c'est que Marie n'était plus là; il la chercha du regard, et se rappelant son dernier coup d'œil agaçant, il se persuada que cet officier qui l'interrogeait brutalement lui avait enlevé la jeune fille.

Où est-elle? s'écria-t-il d'une voix tonnante, qu'en avez vous fait? Vous m'en répondez malheureux! En parlant ainsi il tira son sabre et en dirigea la pointe contre son capitaine. Celui-ci se mit en défense et un combat s'engagea entre ces deux hommes, si l'on peut appeler un combat la lutte insensée d'un malheureux hors de lui, contre un adversaire calme et froid qui n'a pas besoin que de faire un mouvement pour parer des coups mal assurés. Cependant le sabre de Pierre ne s'était pas levé en vain; il retomba sur le bras de son capitaine et, sans le blesser, il coupa le drap de son habit bleu. Au même instant le cri particulier avec lequel les Vendéens s'excitaient au combat se fit entendre, quelques coups de fusils éclatèrent derrière une haie du jardin. A ces cris, à ce bruit Pierre parut sortir tout d'un coup d'un rêve funeste, le nuage qu'il avait devant les yeux se dissipa. Il courut à ses hommes, les réveille, les arme, les excite, leur montre l'ennemi et le combat s'engagea contre les Vendéens. La légion nantaise accourut aux premiers coups de fusil, elle traverse le pont qui la sépare du faubourg, elle vient en aide aux soldats que commandait Pierre et les Vendéens repoussés se retirent et s'enfuient une seconde fois. Quatre fusiliers s'emparent ensuite de Pierre, lui font traverser le faubourg Saint-Jacques et le conduisent à une vieille tour bâtie à la tête du pont et qui vient d'être aujourd'hui démolie pour faire place à un joli quai qui vient battre le flot de la Loire, Pierre se jette sur la paille humide et s'endort d'un profond sommeil.

Quand il ouvrit les yeux le lendemain matin, les rayons du soleil passaient au travers de sa prison. Il regarda, il s'étonne, il touche les murs de sa main; quoique Nantais, il n'avait jamais vu que les murs extérieurs de la tour; il ne sait donc pas où il est. Il s'élança vers la fenêtre grillée, il se cramponne aux barreaux; il reconnaît la Loire, sa belle rivière, le faubourg, la ville, la côte Saint-Sébastien, où il voit resplendir au loin sa maison paternelle; il retombe alors dans sa prison, et il se cache dans ses mains il se rappelle les événements de la veille. Tout se reproduit à son souvenir avec une fidélité singulière, le combat, la mission dont on l'a chargé, la jeune fille qui l'a séduit un moment, et ce qui le comble d'épouvante et de terreur, c'est la voix de son capitaine qui lui semble encore retentir à ses oreilles; il la reconnaît alors parfaitement, et il se souvient aussi de son crime, de ce saut qu'il a tourné contre la poitrine de son capitaine et que ce digne officier a fait tomber de sa main; et en effet il cherche son arme criminelle; le fourreau seul est à ses côtés!... Quel a pu être la cause de ce délire? Soit par tempérament et par habitude, il sait qu'il n'a bu qu'un seul verre de vin, et il ne peut pas se persuader que, dans l'état d'agitation où il était cela seul ait suffi pour lui ôter sa raison... Mais il est coupable;

il a levé le fer contre son supérieur, il a fait un de ces actes que la discipline militaire ne pardonne jamais; pour lesquels il n'y a ni grâce ni merci... Adieu la fortune qu'il avait rêvée! Adieu les bataillons qui devaient obéir à sa voix et les nobles insignes qui devaient dorner ses habits... Puis jetant un regard mélancolique sur la côte Saint-Sébastien, il songea qu'il ne la gravirait plus; il n'embrasserait plus sa mère; tout était fini...

Pierre, Pierre, dit une voix qu'il crut reconnaître. Il leva les yeux, et dans un coin obscur de sa prison il vit Marie.

Pierre, lui dit la jeune fille, j'ai abusé de ta fatigue et de ton sommeil; je t'ai trompé, j'ai enivré tes hommes et j'ai été prévenir les Vendéens.

Le premier mouvement du prisonnier fut tout à la rage; il se leva furieux contre cette jeune fille, dont la trahison allait le faire mourir sans honneur d'une balle patriote; puis s'arrêtant devant la faiblesse d'une femme, il la considéra quelque temps avec attention; il s'étonna de l'avoir trouvée belle ou seulement jolie.

—Écoute, lui dit la jeune fille, le conseil de guerre est assemblé, il s'occupe de toi sans doute; ton manque de vigilance va être regardé comme un crime et tu sais que les bleus ne pardonnent jamais... Tu es perdu... et c'est moi qui cause de ta perte. Viens suis-moi! je puis te sauver!... Elevée dans cette tour, parente de celui qui la garde, je puis te déguiser, te faire sortir avec moi. La Loire est notre mère à tous; ce soir nous nous jetterons dans une barque et...

—Et... et quoi! répondit Pierre qui ne comprenait pas.

—Etil n'y a pas loin d'ici aux échalières.

—Aux échalières! aux traitres, aux rebelles! s'écria Pierre transporté de fureur, et c'est à moi que tu fais une telle proposition... moi quitter mon drapeau! moi abandonner la cause sacrée de la liberté! ah! j'ai fait une faute et on va la punir, pour donner un exemple à l'armée, mais je tomberai comme un soldat et non comme un traître.

Le caractère astucieux de la jeune Vendéenne n'était pas assez élevé pour comprendre cet héroïsme d'honneur militaire, et quoiqu'elle ignorât la principale faute de Pierre, sa rébellion contre son officier, elle allait continuer lorsque la porte de la prison s'ouvrit, et un militaire entra les bras ouverts et le visage joyeux; c'était le capitaine de Pierre. A cet aspect inattendu, Marie, qui n'était pas sortie du coin obscur qui la cachait, se glissa comme une couleuvre contre les murailles et quitta sans bruit la prison.

Pierre, lui dit le capitaine, embrasse-moi, tu es lieutenant.

—Moi! moi! s'écria Pierre.

—Oui, toi; tu viens de faire douze heures de prison pour avoir perdu ton sabre; maintenant suis-moi sur la place d'Armes où Clancaux t'attend pour te donner l'accolade.

—Et ceci, dit Pierre les yeux mouillés de larmes et en posant son doigt sur l'ouverture faite la veille, par le sabre perdu, à l'habit de son capitaine.

—Tais-toi, tais-toi, personne n'a rien vu et ne sait rien; nous étions seuls... Et crois-tu que pour un moment d'ivresse j'irais priver la république d'un soldat comme toi? Non, non; mais sur l'honneur, moi vivant, ne dit jamais rien... D'ailleurs, il n'y a plus de sergent Pierre, il n'y a plus que le lieutenant.

Les deux officiers s'embrassèrent, et précipitamment parce que son ivresse n'était la suite d'aucun excès, jura que jamais une goutte de vin n'approcherait de ses lèvres. Pour un soldat que la fatigue des chemins, le froid pénétrant du bivouac et l'ardeur des champs de bataille devaient assaillir toute sa vie, le serment était rude à tenir. Pierre y mit une obstination toute bretonne: il a parcouru en vainqueur les bords du Rhin sans que Johannisberg lui-même ait pu le tenter; il s'est assis à la table des rois sans que le nectar du Clos-Vougeot ait jamais teint le cristal de son verre. Modeste autant que brave, il a offert le rare exemple d'un soldat sans orgueil et sans ambition, qui, après la mort de Latour d'Auvergne, a refusé de ses camarades le titre de premier grenadier de France, qui n'a pas voulu que l'Empereur le créât comte, qui à Waterloo n'a pas pu mourir, mais ne s'est pas rendu, et qui enfin, comme un autre Bayard, a toujours été sans reproche et sans peur. Pierre vient de mourir dans la maison de la côte Saint-Sébastien où il était né, et la ville de Nantes, fière d'un concitoyen pareil, va élever un monument à sa mémoire.—Pierre c'est Cambronne.

MARIE AYCARD.

ON désire dans une famille respectable se procurer DEUX ou TROIS PENSIONNAIRES, à chacun desquels on pourra fournir une chambre séparée à un prix modéré. S'adresser à ce bureau.

Montreal, 5-October 1841. j-60

DOCTEUR DEMANDE'. ON a besoin dans la Paroisse de Vaudreuil d'un DOCTEUR recommandable, il sera bien encouragé.

Vaudreuil 2 Mai 1842. is-2.

DR. SEWELL a changé sa demeure de la rue St. Gabriel au coin de la rue Ste. Thérèse. b. 3.

L. P. BOIVIN. HORLOGER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHE NEUF.

L'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages à bord du "Souter Johnny" Un assortiment complet d'articles de choix et de goût consistant en—

Montres à patentes et à Cylindre horizontal, Théodores, Cafetières, Chandeliers d'argent de toutes descriptions, Sets complets de Coutaux, fourchettes, Cuillères d'argent Allemond 52 morceaux bijoux, bagues, jongs d'or très pur, pendants d'oreille de Corail et de Cornalin d'une qualité supérieure, Epinglettes, tabatières, chaînes, clefs d'or et d'argent et une grande variété d'autres articles et bijoux dont il pourra disposer à des prix modérés.

—Aussi— Montres bijoux &c. &c. &c. à réparer au plus court avis et à des conditions fort libérales. Montréal 17 Mai 1842.

EN VENTE.

CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

Analyse de

L'ORDONNANCE des Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Comtés, et de la loi des lettres de ratification

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations.

—PAR— L. H. LAFONTAINE.

De l'imprimerie de LOUIS PERRAULT. Un volume in 8° demi-relié. Prix Dix chelins.

On se procurera l'ouvrage ci-dessus. A Trois Rivières, chez Mr. J. B. GARCEAU. A Québec chez MM. FRECHETTE et Cie. j-108.

RELIEUR.



THOMAS CAREY informe respectueusement le public qu'il est près d'exécuter à son magasin, rue St. Paul, vis-à-vis l'Hôtel Rasco, TOUTES RELIEURES de LIVRES dans aucun style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il s'engage par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, à assurer un PARTAGE des QUÉBÉCOISES. Relieuses pour les Librairies, Institutions et sociétés aux prix du commerce. N. B. L'on trouvera aussi à son magasin toutes sortes de livres d'écoles ainsi que livres de compte en blanc. Montréal, 24 Mars 1842. j-m.

AUX ENTREPRENEURS ETC.

SABLE A VENDRE d'Excellente qualité, par le sousigné, sur sa propriété, rue Sherbrooke. Le local étant en dedans des cent chaînes évite le paiement de Taxe aux barrières. LOUIS COMTE. j-124.

PUBLIE ET A VENDRE.

CHEZ— C. P. LÉPROHON, Librairie, rue Notre Dame, PRECIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS REDIGÉ PAR GODEFROY CHAGNON, Ecr. Notaire, 1 Vol. in 12e de 108 pages.

T A B L E D E S M A T I E R E S : Introduction, Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, &c. Ordonnance concernant les municipalités. Acte pour l'établissement des écoles élémentaires. Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement. Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture, Précis de divers actes, exposant les principaux devoirs des sous-voyers, Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malicieuses contre la propriété. Acte pour l'établissement de cours de district et de division, j-93.

LE DOCTEUR DROLET a transporté son domicile à l'entrée de la Grande rue du Faubourg de Québec près de la place Dalhousie. l. m-3

AVIS.

ON a besoin d'un Médecin au Village de la paroisse de St. Paul de Lavallée. S'adresser à ce bureau.

AUX DIRECTEURS DE COLLEGE

LE sousigné a dernièrement publié un COURS D'HISTOIRE d'une rédaction soignée adoptée dans les écoles Chrétiennes et contenant: 1o. Abrégé de l'histoire sainte 2o. Abrégé de l'histoire des principaux peuples du monde 3o. l'histoire abrégée du Canada précédé d'un précis de l'histoire de France Un joli volume in 20 de plus de 200 pages. On se le procurera aussi chez E. R. FABRE, prix modéré.

LOUIS PERRAULT,

ON EXECUTE ENCEBUREAU TOUTES SORTES D'OUVRAGES Dans le dernier goût.

AVIS.

TOUTES personnes envers lesquelles la succession de feu le Docteur JOHN HILL ROBERTSON est endettée sont priées d'envoyer leur compte respectivement attesté au Sousigné Mr. Thomas Mussen, ven Notre Dame, et toutes celles qui doivent venir régler et payer leurs dettes à ce même monsieur, le tout pour et aux fins d'établir et de constater la valeur de la dite succession sans FAIRE ACTE D'HERITIER.

PETER ROE Tuteur.

Montréal ce 2 juin 1842. i-s. a per s.

CHARLES GAREAU. MARCHAND TAILLEUR

L'Honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a établi un MAGASIN de une BOUTIQUE de MARCHAND TAILLEUR dans la rue St. Jean-Baptiste, porte si de Mrs. McIntyre et McVey, où il aura constamment en main un assortiment complet d'effets en son genre.

Les personnes désirant fournir leur draps, serons aussi bien servies que si elles le prenaient à leur magasin.

C. G. ayant pratiqué dans les meilleurs établissements Tailleurs des États-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles coupes et modes des pays étrangers n'en cède à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Montréal, 12 Avril 1842. j-119.

HOTEL D'UNION



PAR F. M. LEMYRE, St. Charles.

LE sousigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et à tous ses Concitoyens en général qu'il aient d'établir, dans St. Charles, une maison qu'il se propose de tenir sur le pied le plus recommandable pour la réception des voyageurs et ceux qui voudront bien le patroniser dans son entreprise en hébergement chez lui.

Il aura constamment à leur disposition toutes sortes de liqueurs et rafraichissements ainsi qu'une table prête à toute heure du jour et servies des plus succulents le tout à des prix très modérés.

Il ose se flatter que son assiduité son zèle à satisfaire le public, dans cette branche, joints aux efforts et aux déboursés qu'il a sacrifiés pour rendre son Etablissement aussi commode qu'agable seront des motifs suffisants à l'encouragement qu'il s'attend de recevoir des personnes respectables qui daigneront le visiter. F. M. LEMYRE. MAITRE D'HOTEL. St. Charles 12 Mai 2842. j-5

MAGASIN A LOUER.

UNE MAISON et le MAGASIN à louer dans la paroisse de St. Jacques le Mineur, est une excellente situation pour le commerce. La maison est située vis-à-vis de l'Eglise que l'on est maintenant après construire. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire. J. L. BEAUDRY, Vis-à-vis le Palais de Justice. Montréal 10 Juillet 1841. j-23

CONDITIONS DE L'AURE.

CE JOURNAL se publie trois fois par semaine les MARDI, JEUDI et SAMEDI matin. Le prix de la souscription est de QUATREPIASTRES par année payable par semestre et d'avance pour la ville deux fois par semaine pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi.

La souscription est quatre piastres par année y compris le port, si on paie au commencement du semestre et cinq piastres si on paie qu'à l'échéance. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

Le Bureau de L'AURE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf. Les Correspondances doivent être adressées à toutes réclamations s'aites, Francs de Port à l'Édit CINQ-MARS, propriétaire.

Nous prions Messieurs les maîtres de Poste dans les paroisses où nous n'avons pas d'Agents de vouloir bien, s'il y a des abonnés, accepter l'agence pour leur paroisse.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, 2s. 6 Cents. Chaque insertion subséquente, . . . Dix lignes et au-dessous, 1ere insertion, 3s. 6 Cents. Chaque insertion subséquente, . . . Au-dessus de dix lignes: 1ere insertion par ligne, . . . Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d. Les annonces se publient tant qu'on ne donne l'ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé dans l'ordre.

A G E N S .

- Québec, Trois-Rivières, Laprairie, Boucherville, Varennes, Lacadie, Chambly, Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M. St. Césaire, St. Pie, St. Hyacinthe, St. Charles, St. Marc, St. Denis, St. Antoine, Isle Verte, St. Ours, St. François, Nicolet, St. Grégoire, Gentilly, Yamachiche, Maskinongé, Berthier, Batiscan, L'Assomption, St. Jacques, Rigaud, St. Roch d'Achigan, St. David, Longueuil, Mr. J. B. Lajoie, Mr. C. Couturier, Jos. Weillbronn, Ecr. Mr. F. X. Girard, Mr. Eusèbe Dupont, Mr. Louis Gareau, Mr. Louis Gacien, Ecr. P. M. Mr. F. Dansereau, D. Bondy, Ecr. Mr. F. Cadoret, Mr. F. M. Lemyre, Mr. Jos. Pariseau, Mr. Louis Pagé, Mr. Théophile Gauthier, Louis Bertrand, Ecr. P. M. Dr. Jos. Lusignan, Mr. L. G. D. De St-François, Charles Giroux Ecr. Jos. Prince Ecr. Ad. Stein, Ecr. P. M. Mr. Richer Ecr. P. M. Mr. Jos. Ciroux P. M. A. D. Bondy Ecr. P. M. Ferd. F. L'Évêque, P. M. Mr. J. Guillebert, P. M. J. Dufresne Ecr. P. M. S. Eournier Ecr. P. M. St. Roch d' Achigan, M. Joseph Boisvert, M. E. Talham

Imprimé et publié par F. CINO-MARS, Rue St. Amable demeurant rue Capitale du vieux Marché.